

VILLE DE WIZERNES



DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

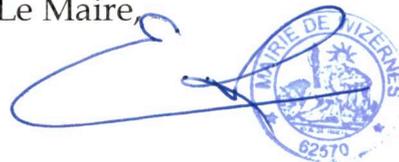
- La décision d'organiser un repas dansant offert aux aînés, le dimanche 16 octobre 2022 à la salle Émile Zola à Wizernes.
- La proposition de Monsieur Fabrice LAMARRE, musicien.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec Monsieur Fabrice LAMARRE pour animer le repas des aînés, moyennant un cachet de 450 € net, les cotisations GUSO étant à la charge de la commune.

Fait à Wizernes,
Le 12 octobre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire
Du fait de sa transmission en sous-Préfecture
Le 17 Octobre 2022
Et de sa publication le 19 Octobre 2022